

FLASH INFOS 67 N° 34

Geudertheim, le 10 septembre 2020



Solidarité avec le Monde Rural et les Chasseurs de France

Pour la sauvegarde de la Ruralité, des Chasses traditionnelles (chasse à la glu, chasse à courre, etc.), votre Président a demandé un rendez-vous aux députés bas-rhinois signataires du RIP (Référendum d'Initiative Partagée), Mme Martine Wonner et M. Bruno Studer, afin qu'ils retirent leurs signatures.

Le Président de la FDSEA 67 et votre Président rencontreront un certain nombre d'élus le lundi 14 septembre à ce sujet. Une action concertée avec les agriculteurs pourrait être envisagée.



RAPPEL : Déclaration des battues

Déclaration des battues – art. R.3.4.c du SDGC

« Les titulaires du droit de chasse doivent faire connaître le calendrier des battues destinées au grand gibier à la commune pour les chasses communales et réservées, à l'ONF pour les lots de chasse soumis au régime forestier, à l'ONCFS et aux lieutenants de louveterie pour tous les lots de chasse, au plus tard pour le 1^{er} septembre de chaque année. Tout changement de ce calendrier ou toute battue supplémentaire doit être signalé au plus tard une semaine à l'avance à ces mêmes instances. En l'absence de réponse de ces organismes, l'accord est réputé acquis.

Pour les lots de chasse intercommunaux, le calendrier doit être fourni à chacune des communes concernées. »

Vous pouvez les déclarer soit par courrier, soit par mail. Dans tous les cas, conservez une copie.

Les destinataires :

Pour tous les lots :

1. OFB (anciennement ONCFS) : OFB Service départemental du Bas-Rhin -18 rue du Château – 67290 La Petite Pierre – sd67@ofb.gouv.fr
2. Lieutenant de louveterie :
 - o **pour connaître le louvetier de votre circonscription**
 - o **pour ses coordonnées**

Pour les lots communaux ou réservés : la commune

Pour les lots domaniaux : votre forestier (voir bail) ou à défaut votre agence locale ONF



Formations

Formation « Chef de traque »

Les deux demi-journées de formation « Port d'une arme non chargée dans la traque » du 18 septembre 2020 sont désormais complètes. Une nouvelle session est prévue pour le 10 décembre.

Formation « Gestion d'association »

Une nouvelle demi-journée de formation à destination des gestionnaires d'association est programmée le mardi 8 décembre 2020 matin.

Merci de vous inscrire au plus tôt à l'aide du formulaire.

[Accédez au formulaire d'inscription](#)

 **Réseau « Nouveau Chasseur »**

Vous êtes locataire de chasse ou associé ? Vous souhaitez inviter un jeune chasseur lors de vos battues ?

Merci de contacter Romain Weinum romain.weinum@fdc67.fr

Bien cordialement en St Hubert
Gérard LANG, Président